

OING | Organisation Internationale
Non Gouvernementale
NOUVELLE PERSPECTIVE



DROITS DE L'HOMME
Human Rights

**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE
L'OING NOUVELLE PERSPECTIVE POUR LES
VOTATIONS POPULAIRE DU 25 Septembre
2022 EN SUISSE**

RAPPORT FINAL



INTRODUCTION

Conformément aux objectifs que s'est fixé l'OING Nouvelle Perspective pour accompagner les pays qui sont engagés résolument dans le processus de la bonne gouvernance démocratique, économique et la paix, sous la conduite du **Dr NGUE MATHIAS**, cette organisation internationale de la société civile Africaine a été accrédité par Conseil Communal de Morges, le Syndique de la Municipalité, le bureau électoral d'Yverdon-Les-Bains et la Direction Générale des affaires institutionnelles et des communes [DGAIC] Lausanne en Suisse.

Nouvelle Perspective a déployé 01 expert électoral International venant du Cameroun, dans les circonscriptions électorales de la commune de Morges et d'Yverdon-Les-Bains afin assister aux opérations de dépouillement du processus électoral et témoigner de la sincérité de ce scrutin.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des dispositions pertinentes continentales en matière d'élections et de la bonne gouvernance ; En outre elle se conforme aux prescriptions du cadre juridique internationale régissant les élections.

Le présent rapport définitif, qui fait suite à la mission effectuée en *terre Suisse du 23 au 29 Septembre 2022*, renferme les détails des observations, conclusions et recommandations de la mission à l'issue des différents échanges avec les parties prenantes au processus électoral ainsi que l'observation de la totalité du dépouillement des Votations fédérales du 25 Septembre 2022, les sujet soumis à l'approbation populaire étaient :

1. Initiative populaire du 17 septembre 2019 «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)» (FF 2022 700);
2. Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA (FF 2021 2991);
3. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21) (FF 2021 2995);
4. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) (FF 2021 3002)

Objectifs et Méthodologie de la Mission

La mission d'observation électorale de Nouvelle Perspective avait pour mandat de faire une évaluation professionnelle et impartiale de la régularité et de la transparence des votations populaire du 25 septembre 2022. Ce mandat prend appuie sur les différentes accréditations obtenues depuis 2019 par la Direction Générale des affaires institutionnelles et des communes [DGAIC] Lausanne en Suisse, connaître le système électoral Suisse et faire des propositions à améliorer les processus électoraux en Afrique, renforcer les institutions électorales et la conduite d'élections équitables, libres et transparentes.

La mission se base également sur le cadre des modalités de confidentialité des constatations et conclusions de l'accréditation obtenue.

Dans le cadre de cette évaluation, la Mission s'est entretenue avec les autorités institutionnelles de la ville de Morges, d'Yverdon-Les-Bains et de Lausanne ainsi que les principales parties prenantes au processus de dépouillement de la votation du 25 septembre 2022 notamment : Le Président Jean Pierre S. Morisetti, Monsieur Xavier Durussel, le Président élu du conseil communal Greffe Municipal de Morges, Mme Mélanie Myss, la Syndique de la municipalité Morges, monsieur Roland VILLARD, Président du Bureau Électoral d'Yverdon-les-Bains, Monsieur Vincent Duvoisin, Direction Générale des affaires institutionnelles et des communes [DGAIC] Lausanne, ainsi que monsieur Yves Paccaud de la ligue des Droits de l'Homme Suisse, membre du bureau de Transparency international.

La mission a été accueillir et installer à l'hôtel Mont Blanc par le président Jean Pierre S. Morisetti, une séance d'orientation en vue de mettre à sa disposition des informations sur la méthodologie du dépouillement, le plant de localisations des centres de votes et point de vote par correspondance, y compris sur l'utilisation des formulaires utilisés pour la collecte des données le jour de la votation.

Pour l'observation des votations populaire du 25 septembre 2022, la mission a déployé l'expert électoral dans les communes de Morges et d'Yverdon-Les-Bains, Le jour de la votation, celui-ci a pu visiter deux centres de dépouillement à Morges et d'Yverdon-Les-Bains.

Contexte

Berne, 25.05.2022 - Le Conseil fédéral a décidé de soumettre quatre objets à la votation populaire du 25 septembre 2022.

Au cours de sa séance du 18 mai 2022, le Conseil fédéral a décidé de soumettre les objets suivants à la votation populaire du 25 septembre 2022

- Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » (FF 2022 700);
- Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA (FF 2021 2991);
- Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21) (FF 2021 2995);
- Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) (FF 2021 3002)

La 25 Septembre était par conséquent marqué par une pluie qui a rendu la tâche difficile de suivre et d'assister au dépouillement des point de votes par correspondance. Malgré la pluie les habitants de la ville de Morges accomplissaient leur devoir de vote le même constat dans le centre de Dépouillement d'Yverdon-Les-Bains plusieurs personnes sont venue votes.

Droit de vote

Si vous avez au moins 18 ans, êtes de nationalité suisse et vivez en Suisse, vous pouvez participer aux votations et aux élections fédérales, cantonales et communales. Vous pouvez également lancer et signer une initiative populaire ou une demande de référendum. Certaines personnes sont exclues du droit de vote en raison d'un handicap. La loi fédérale sur les droits politiques précise les conditions de cette exclusion. Si vous résidez en Suisse, vous n'avez pas besoin de faire d'inscription pour participer aux votations ou élections: votre commune de domicile vous inscrit automatiquement dans le registre des électeurs, dès que vous remplissez les conditions pour pouvoir voter.

Le vote s'exerce au domicile politique, à savoir la commune où l'électeur habite et s'est annoncé à l'autorité locale. Les personnes en voyage votent dans leur commune d'origine.⁷

Celui qui dépose dans une commune d'autres papiers (certificat de nationalité, papiers provisoires, etc.) que son acte d'origine n'y acquiert le domicile politique qu'à la condition de prouver qu'il n'est pas inscrit

au registre des électeurs du lieu où l'acte d'origine a été déposé. Les habitants votes par correspondance et le jour des votations dans les bureau de vote.

Le vote ne doit être exercé que par l'utilisation de bulletins de vote et de bulletins électoraux officiels. Leur sont assimilés les bulletins de saisie délivrés par les cantons en vue d'informatiser le dépouillement des scrutins.⁸

² Les bulletins de vote et les bulletins électoraux sans impression doivent être remplis à la main. Les bulletins électoraux avec impression ne peuvent être modifiés que par des inscriptions manuscrites.

³ L'électeur doit exercer son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne ou en votant par correspondance.⁹ L'expérimentation du vote électronique est régie par l'art. 8a.¹⁰et Le bulletin de vote ne peut être déposé dans l'urne par un tiers que si le droit cantonal l'admet pour les élections et les votations cantonales. L'électeur qui est dans l'incapacité d'écrire peut faire remplir son bulletin de vote ou son bulletin électoral selon ses instructions par un électeur de son choix.¹² Le secret du vote doit être sauvegardé.

Vote anticipé

¹ Les cantons rendent possible le vote anticipé au moins pendant deux des quatre jours qui précèdent le jour du scrutin.

² En matière de vote anticipé, le droit cantonal doit prévoir que le scrutin sera ouvert pendant un temps déterminé dans tous les locaux de vote ou dans certains d'entre eux seulement, ou que l'électeur pourra remettre son bulletin de vote dans une enveloppe fermée à un service officiel.

³ Lorsque des cantons autorisent le vote anticipé dans de plus larges limites, cette réglementation s'applique également aux votations et élections fédérales.

⁴ Les cantons arrêtent les dispositions permettant d'assurer un dépouillement sans lacunes du scrutin, de sauvegarder le secret du vote et de prévenir les abus.

Vote par correspondance

¹ Les cantons instituent une procédure simple pour le vote par correspondance. Ils arrêtent notamment les prescriptions tendant à garantir le contrôle de la qualité d'électeur, à assurer un dépouillement sans lacunes du scrutin, à sauvegarder le secret du vote et à prévenir les abus.

² Les électeurs peuvent voter par correspondance dès qu'ils ont reçu les documents qui, au regard du droit cantonal, leur permettent d'exprimer valablement leur vote.

Administration électorale et d'Accréditation [DGAIC]



Depuis le 1^{er} mai 2020, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a repris les missions de l'ancien Service juridique et législatif (SJL), ainsi que celles de la division affaires communales de l'ancien Service des communes et du logement (SCL). La DGAIC assure également le lien institutionnel avec plusieurs collectivités et corps constitués, soit les communes et les Préfets, mais également le Tribunal cantonal, le Ministère public, les Eglises et communautés religieuses, ainsi que les notaires.

Ses missions principales sont de plusieurs ordres :

- Construire un partenariat avec les communes vaudoises et leur offrir les outils nécessaires à leur bonne gestion, notamment financière ;
- Collaborer avec les préfets et préfetures et leur offrir le soutien nécessaire à leur fonctionnement ;
- Garantir la bonne tenue des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux sur sol vaudois ;

- Appuyer le Conseil d'Etat, les départements et services sur le plan juridique et logistique ;
- Assurer la défense des intérêts de l'Etat dans les procédures judiciaires qu'il doit mener ;
- Gérer la bienfaisance et la publication des textes législatifs adoptés par les autorités cantonales ;
- Indemniser les victimes d'infractions au sens de la loi fédérale éponyme (LAVI);
- Mener à bien les procédures de reconnaissances des communautés religieuses ;
- Gérer le recouvrement des nombreuses créances qui lui sont confiées.

Déroulement du dépouillement



La Mission a constaté que la campagne sur les sujets à l'approbation des votations du 25 Septembre 2022 s'est déroulée conformément au code électoral Suisse.

La mission a également constaté la bonne organisation du dépouillement dans les deux centres votes visiter.

Par ailleurs, le non-respect des mesures de distanciation sociale et port des masques dans le centre de dépouillement d'Yverdon-Les-Bains.

La participation des jeunes au centre dépouillement d'Yverdon-Les-Bains

La mission a noté avec satisfaction l'implication relativement importante des jeunes dans les activités du processus électoral. Elle a relevé également les nombreuses dispositions du cadre juridique visant une meilleure implication des femmes dans le processus électoral.

En dépit du système électoral louables, la mission a noté que la participation des jeunes de Morges a la vie politique reste à renforcer.

Par ailleurs, la Mission a relevé avec satisfaction que les membres des bureaux, étaient à majorité constitués des jeunes parmi lesquels une grande part de jeunes dames. Cependant, la mission a relevé le manque de communication avec certains membres du centre de vote de la ville d'Yverdon-Les-Bains .

L'observation électorale



En prélude de l'organisation des votations du 25 Septembre 2022, et dans le souci de connaître le processus électoral Suisse, le suivi des opérations du dépouillement avant, pendant et après le scrutin, publier le rapport finale pour informer en toute objectivité l'opinion nationale et internationale sur le déroulement du scrutin dans toutes ses phases, en vue d'anticiper la prise d'actions concrètes pour corriger éventuellement des imperfections ou des irrégularités préjudiciables au processus.

La mission apprécie le rôle non négligeable qu'a joué le **Président JEAN PIERRE Morisetti**, pour l'obtention du visa de mission. Elle a noté le travail remarquable tout le long des votations dans l'accompagnement en temps réel des opérations d'observation dans les deux centres de vote.

Mme Mélanie Wyss, la syndique de la Municipalité de Morges a facilité la délivrance d'une attestation d'accréditation à L'**ONG international Nouvelle Perspective** [NP].

La mission salue avec satisfaction la contribution logistique et hospitalier de la municipalité de Morges.

Ouverture des centres de vote

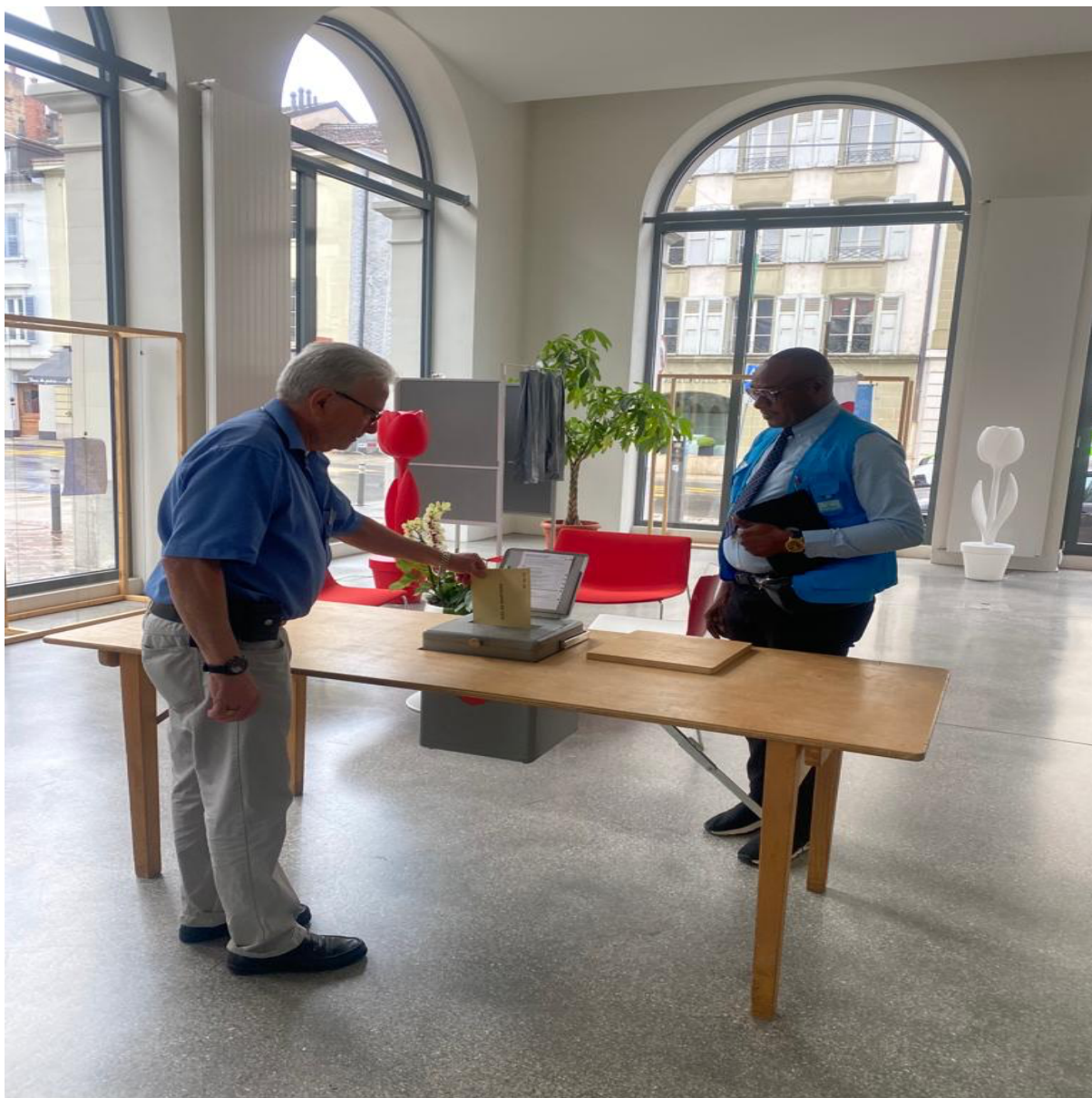


La quasi-totalité des centres de vote visités par la mission ont ouvert à l'heure indiquée par le code électoral Suisse. Le personnel électoral a globalement respecté les procédures d'ouverture du scrutin conformément à la loi électorale internationale.

L'ouverture des centres de dépouillement s'est déroulée dans une atmosphère pacifique et calme.

Dès l'ouverture du scrutin, la Mission a remarqué de l'engouement remarquable des scrutateurs. L'ensemble de tous ses bureaux de vote était accessible.

Matériel électoral



La Mission note avec satisfaction que dans la plupart des cas, le matériel électoral était de bonne qualité, disponible à temps et en quantité suffisante dans les bureaux de vote.

Secret de vote

La Mission a constaté dans les bureaux de vote visités que le secret de vote était respecté.

Sécurisation du processus électoral

Les contours de la sécurisation du processus électoral à travers le vote par correspondance est satisfaisant.

Les autorités ont parfaitement conscience des risques liés au vote électronique, dont la mise en place en Suisse se fait en application stricte du principe qui veut que la sécurité prime la vitesse.

Les décompte des voix très pratique avec les machines dernière génération permettent de respecter les délais des résultats de la votation.

Obtenir le matériel de vote

Dès que vous êtes enregistré(e) dans le registre des habitants, vous recevez,

- Entre trois et quatre semaines avant une votation ou
- Entre trois semaines et 5 jours avant une élection,

Votre enveloppe contenant le matériel de vote.

Cette enveloppe contient notamment :

- Des explications sur les objets de la votation ou de l'élection et leurs enjeux (avec les prises de positions des partis et groupements)
- Une carte de vote, qu'il faudra signer après y avoir confirmé votre date de naissance
- Un bulletin de vote ou des listes électorales
- Une ou des enveloppes de vote

Personnel électoral et délégués des partis politiques



Dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités par la mission, le nombre du personnel électoral était au complet facilitant ainsi un déroulement fluide du vote.

La mission note d'une façon générale les agents électoraux ont globalement respecté les procédures de vote et ont fait preuve de bonne volonté dans l'accomplissement de leurs tâches



Déroulement du scrutin

Dans le cadre de la votation populaire du 25 Septembre 2022 en Suisse, l'Organisation Internationale Nouvelle Perspective (OING NP) veut souligner ici, ce qui apparait aux yeux de tous comme étant la réussite de ce scrutin c'est le travail très important effectué par le bureau électoral.

Nous pouvons dire que toutes les conditions ont été créées pour que la votation soit libre, juste et transparente.

La mission a noté avec satisfaction que dans la plupart des bureaux de vote couverts, l'aménagement des bureaux permettait la fluidité du vote des électeurs.

Les urnes étaient convenablement scellées et disposées de manière visible dans les bureaux de vote. Les scellés étaient convenablement mis aux urnes dans tous les bureaux de vote visités. La position des isolements était adaptée au secret de vote.

Clôture et dépouillement

A l'instar de la journée de vote, les opérations de fermeture et de dépouillement se sont déroulées dans un climat de sérénité.

L'ensemble des bureaux de vote ont été aménagés de manière à faciliter le suivi et l'observation des opérations de clôture et de dépouillement permettant ainsi aux représentants des candidats dans le centre de dépouillement d'Yverdon-Les-Bains de s'acquitter de leurs tâches en toute quiétude.

La mission a relevé que Le dépouillement et le comptage des voix se sont fait en présence des membres des bureaux de vote, des délégués des partis politiques, de l'observateur international de NP

Malgré quelques dysfonctionnements et tâtonnements observés, la clôture et le dépouillement du scrutin se sont déroulés de manière satisfaisante ;

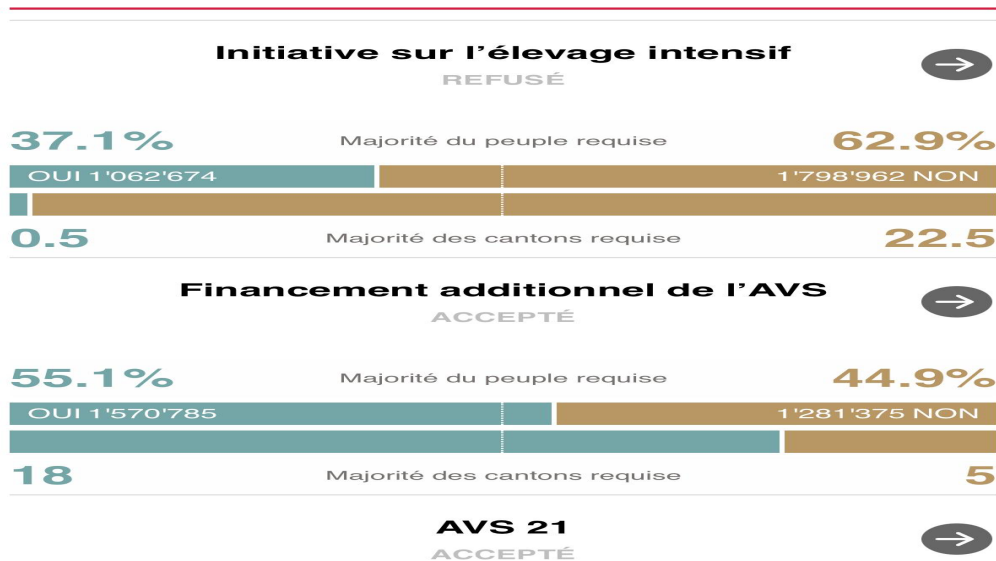
Résultats et développements post-électorales

YVERDON-LES-BAINS (VD) : Le PLR François Armada remporte l'élection à la Municipalité

1. Les résultats du second tour de l'élection complémentaire à la Municipalité d'Yverdon sont Officiels.

Dans cet affrontement entre la gauche et la droite, c'est cette dernière qui l'a emporté. Dimanche, les citoyens yverdonnois ont élu François Armada, à l'occasion du deuxième tour d'une élection complémentaire à la Municipalité. Le candidat PLR, supporté également par l'UDC et Le Centre, a obtenu 3018 voix, contre 2138 pour son adversaire, la jeune candidate de Solidarité et Écologie, Ella-Mona Chevalley. Le taux de participation s'élève à 26,57%. Avec l'attribution de ce siège resté vacant à la suite de la démission de l'ancien syndic Jean-Daniel Carrard, la droite conserve deux membres dans cet exécutif de sept personnes.

Résultats de la votation du 25 septembre 2022



Résultats de la votation du 25 septembre 2022

Les Suisses ont accepté de manière bien plus serrée que prévu la réforme «AVS 21». La mesure phare, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, est passée de justesse avec moins de 51% de oui.

Le peuple suisse a refusé l'initiative sur l'élevage intensif qui voulait inscrire la protection de la dignité des animaux dans la Constitution helvétique. La majorité des citoyens et citoyennes a considéré que la législation actuelle était déjà suffisamment stricte.

Les résultats des votations ont confirmé la tendance des derniers sondages : les Suisses rejettent à près de 63% l'initiative qui demandait d'interdire l'élevage intensif. Une majorité des cantons la refuse aussi. La double-majorité peuple-cantons étant nécessaire, l'initiative est donc refusée.

Contrairement aux autres objets en votation, celui-ci n'a pas provoqué le traditionnel Röstigraben : l'écrasante majorité des régions a voté non, que ce soit en Suisse romande, alémanique ou au Tessin. Seul le canton de Bâle-Ville a accepté le texte contre l'élevage intensif à 55,2%.

Les Suisses ont refusé de justesse d'abolir l'impôt anticipé frappant le rendement des obligations. La gauche, à l'origine du référendum, peut triompher : c'est la deuxième fois en moins d'une année qu'une réforme fiscale initiée par la droite et les milieux financiers échoue en votation populaire.

Défaite sur un de ses dossiers phares, [la réforme des retraites](#) [Lien externe](#), la gauche a obtenu un lot de consolation dans les urnes: le peuple l'a suivie à une courte majorité (52% de non) dans son combat contre l'abolition de l'impôt anticipé sur les intérêts produits par les obligations émises en Suisse.

En rejetant l'initiative contre l'élevage intensif ce dimanche, les Suisses ont une nouvelle fois exprimé leur attachement à une agriculture nationale forte. Mais les milieux agricoles ne pourront pas balayer d'un simple revers de la main le débat grandissant sur l'impact climatique des aliments.

Les agriculteurs et agricultrices suisses peuvent souffler. Du moins, celles et ceux, largement majoritaires, qui s'opposaient à l'interdiction de l'élevage intensif. Même si la campagne a été un peu moins émotionnelle et agitée que celle de l'an dernier sur [l'interdiction des pesticides de synthèse](#)[Lien externe](#), cette votation avait un air de déjà-vu.

La Suisse n'a pas fini de débattre de son système des retraites. La révision de l'assurance-vieillesse soumise au peuple ce dimanche n'était qu'un premier pas. Elle sera suivie d'une réforme de la prévoyance professionnelle. L'égalité hommes-femmes reste l'un des enjeux majeurs.

La votation sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ne marque pas la fin du débat sur les retraites, bien au contraire. [L'ensemble du système](#)[Lien externe](#) doit être réformé pour maintenir le niveau des rentes sur le long terme et atténuer les inégalités. Car le montant de la pension perçue à la retraite ne dépend pas uniquement de l'AVS (1^{er} pilier), mais également de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) et de la prévoyance privée (3^e pilier). L'assurance-vieillesse est censée garantir le minimum vital, la prévoyance professionnelle (LPP) maintenir le niveau de vie antérieur et le 3^e pilier couvrir les besoins individuels supplémentaires.



CONCLUSION

Les votations populaires du 25 septembre 2022 en Suisse est intervenue dans un contexte politique calme, le scrutin s'est déroulé dans la transparence, la sécurité, le calme et la sérénité, preuve de la maturité du peuple et des acteurs politiques Suisse.

La mission d'observation électorale de Nouvelle Perspective tient à remercier la municipalité de la ville de Morges pour l'honorable titre de **citoyen honneur de la ville de Morges** et l'ensemble des acteurs pour la tenue du scrutin et des dispositions prises en vue de garantir les meilleures conditions de son travail.

Elle voudrait adresser toutes ses félicitations à la population de **Morges et de Yverdon-les-Bains**, au **Président Jean Pierre S, Morisetti**.

La mission formule les recommandations suivantes :

Rrecommandations

- Prendre les mesures nécessaires pour une plus grande participation des jeunes dans l'ensemble du processus électoral.



Dr Mathias Ngué

Yaoundé 10 Novembre 2022

